

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2022

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, a :

- **sollicité** le versement d'un fonds de concours auprès de la CCPEVA pour l'acquisition et l'aménagement d'un local modulaire de 26 m² à usage exclusif d'une activité de réparation et de recyclage de vélos, d'organisation de séances de formation aux particuliers et d'actions en lien avec la mobilité douce,

- **approuvé** la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à intervenir avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation à l'Est du groupe scolaire avec la création d'un parking donnant accès sur la RD 21 (avenue de Milly),

- **approuvé** la signature d'un contrat de relance du logement à intervenir entre le représentant de l'Etat, la CCPEVA et les Communes membres signataires, contrat conclu dans le cadre du plan France relance par lequel l'Etat accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier,

- **a approuvé** l'acquisition des parcelles cadastrées en section AK sous les numéros 5 et 227 sises au lieu-dit « le moulin de chez Duret » au prix de 220 000 euros, tènement qui présente un intérêt patrimonial pour la Commune dans le sens où il est situé en bordure du ruisseau de Forchez et est pourvu d'un ancien moulin hydraulique. Cette acquisition foncière pourrait ainsi s'inscrire dans un objectif de proposer aux administrés de la Commune et plus largement du territoire de la CCPEVA ainsi qu'aux touristes un espace de micro-turbinage et un tiers-lieu. Au titre de cette acquisition, le Conseil Municipal a **sollicité** le versement d'une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

- **a approuvé** l'acquisition pour un prix de 9 000 euros de la parcelle de terrain cadastrée en section AR sous le numéro 80 d'une surface de 7 178 m² sise au lieu-dit le Bois du Feu Sud, parcelle constituée de forêt de diverses essences,

- **a autorisé** Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

- **a donné** un accord de principe pour une labélisation Espace Naturel Sensible du parc de Neuvecelle,

- **a décidé** de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet pour la gestion administrative du service périscolaire en renfort du poste de la coordinatrice actuelle,

- **a tenu** un débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision n° 5 du Plan Local d'Urbanisme.

En fin de séance, le Conseil Municipal,

- **a remercié** les élus et services de la CCPEVA pour leurs engagements et prise en charge dans leurs domaines de compétences et tout particulièrement les fonds de concours,

- **a été informé** des projets touristiques du territoire menés par l'Office de Tourisme Intercommunal.